

Accueil de loisirs
Rue cadot Laborier
71 000 Varennes les M

PROJET PEDAGOGIQUE
ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE
CHAINTRE – VINZELLES - VARENNES LES M.

Année 2023/2024



06 . 18 . 43 . 63 . 44
clsh.varennes@live.fr

Table des matières

Année 2022/2023	1
1/ Présentation de la structure	3
1/ 1 - Environnement.....	3
1/ 2 - Le transport	3
1/ 3 - Le personnel.....	3
1/ 4 – Accueil d’enfant en situation de handicap	4
1/ 5 - Les partenaires	4
2/ Objectifs pédagogiques	4
2/ 1 – Objectifs généraux	4
2/ 2 – Méthodes	5
2/ 3 – Préparation et évaluation.....	5
3/ Fonctionnement de l’accueil de loisirs.....	6
3/ 1 - Horaires et inscriptions	6
3/ 2 - Accueil	6
3/ 3 - Repas.....	7
3/ 4 - Temps libre	7
3/ 5 – Sieste	7
3/ 6 – Activités	7
3/ 7 – Rangement et matériel.....	8
4/ Santé et hygiène	8
4/ 1 – Les fiches sanitaires	8
4/ 2 – La pharmacie	8
4/ 3 – Hygiène	9
5/ Sécurité.....	9
5/ 1 - Dans les locaux	9
5/ 2 - A l’extérieur	9
5/ 3 - En sortie	10
6/ Le rôle de l’équipe d’animation	10
6/ 1 – La direction doit :	10
6/ 2 – Les animateurs doivent :	10
7/ Journée type	12
8/ Tarifs ALSH périscolaire	12
9/ Conclusion.....	13

L'accueil de loisirs de Varennes les Mâcon est géré par le SIVOM Chaintré – Vinzelles - Varennes les Mâcon depuis sa création en septembre 2004. Il tend à développer sa fonction éducative à travers l'activité de loisirs. Ses démarches et ses objectifs s'appuient sur l'article 7 de la déclaration des droits de l'enfant :

« L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation ; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit. »

Le projet éducatif répond à un principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse en accueillant tout individu quel que soit leur appartenance religieuse, politique, syndicale et prend en compte la place des parents.

L'accueil de loisirs périscolaire est ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h30 aux enfants âgés de 3 à 12 ans. Il a une capacité d'accueil de 50 enfants. Il accueille principalement les enfants des communes du SIVOM Chaintré, Vinzelles et Varennes les Mâcon et des communes engagées mais reste aussi ouvert à tous les enfants désireux d'y venir.

1/ Présentation de la structure

1/ 1 - Environnement

L'accueil de loisirs se situe dans les locaux de l'école maternelle de Varennes les Mâcon. Il dispose d'un hall d'accueil, d'une salle d'évolution d'environ 100m², de salle d'activité vers l'espace bibliothèque, de sanitaires adaptés au moins de 6 ans et de sanitaires pour les plus grands, d'un dortoir isolé du bruit, d'une salle de cantine, du gymnase et de 2 cours fermées offrant différents espaces de jeux.

1/ 2 - Le transport

Le SIVOM demande à fonctionner principalement avec Maisonneuve qui a déjà à charge le transport scolaire pour le RPI mais en fonction des besoins et tarifs d'autres prestataires de transport pourront intervenir. Aucun ramassage n'est mis en place pour les mercredis et vacances scolaires, les enfants arriveront et partiront par leur propre moyen.

1/ 3 - Le personnel

- Le directeur est recruté par le SIVOM depuis 2004, il est titulaire du BAFD.
- Un directeur titulaire BAFD depuis 2023
- Une animatrice présente à temps plein les vacances scolaires, titulaire du BAFA ou CAP petite enfance.
- Une animatrice présente en fonction des besoins titulaire du BAFA
- Des stagiaires BAFA

1/ 4 – Accueil d'enfant en situation de handicap

Depuis plusieurs années, la mairie de Varennes-lès-Mâcon a réalisé tous les travaux nécessaires à l'accueil d'enfants porteur de handicap. Ils pourront être accueillis dans des conditions adaptées aux difficultés qu'ils rencontrent.

1/ 5 - Les partenaires

Le SIVOM gère l'accueil de loisirs mais de nombreux partenaires jouent un rôle indispensable à son bon fonctionnement :

Des partenaires financiers

- Le SIVOM Chaintré – Vinzelles - Varennes
- Les communes engagées versant une participation à l'accueil de loisirs.
- La CAF et le Département qui allouent une prestation de service.
- La participation des familles.

Les chèques vacances ANCV et CESU sont acceptés pour le paiement.

L'ensemble de ces partenaires permettent de payer les dépenses (salaires, activités, transports, alimentation, assurances, eau, gaz, électricité) et d'équilibrer le budget.

Des partenaires pédagogiques

- Le conseil départemental et la SDJES
- Les Francas de Saone et Loire et autres organismes de formation
- Les intervenants sportifs et éducatifs
- Les associations et structures entrant dans la constitution d'activités pédagogiques et ludiques, au bénéfice de la mise en œuvre du présent projet

2/ Objectifs pédagogiques

2/ 1 – Objectifs généraux

- Faire évoluer les enfants dans un cadre sécurisé.
- Respecter le rythme de chacun.
- Aider les enfants à vivre dans le respect d'eux même et des autres mais aussi à prendre des initiatives pour qu'ils puissent devenir des adultes responsables.
- Mettre en place des activités ou thèmes ludiques favorisant l'épanouissement physique et culturel.

Une fiche thème est élaborée pour le trimestre et vacances scolaires afin de compléter les objectifs du projet pédagogique en fonction du thème traité.

2/ 2 – Méthodes

- _ en tenant compte de la note intitulée « la sécurité »
- _ en facilitant leur intégration dans le groupe
- _ en ayant des locaux adaptés
- _ en respectant les rythmes de vie
- _ en le rassurant lui et sa famille s'ils ont des inquiétudes
- _ en mettant en avant l'importance de l'entraide
- _ en veillant à leur bonne hygiène
- _ en tenant compte de leur demande
- _ en leur donnant des responsabilités
- _ en leur faisant découvrir leur environnement
- _ en proposant des activités culturelles et sportives
- _ en privilégiant des activités ludiques

2/ 3 – Préparation et évaluation

Des réunions de préparation

Elles sont organisées afin de travailler le thème et d'élaborer avec précision les activités proposées aux enfants. Ces réunions permettent :

- De prendre connaissance du projet pédagogique et du règlement intérieur.
- De visiter les locaux, d'aborder le déroulement d'une journée-type, de préciser les comportements à adopter en cas de soins...
- De faire le point sur le thème, le programme d'activités et de faire des recherches pour trouver des activités qui peuvent s'intégrer au programme.

Des réunions d'évaluation

Elles sont prévues afin de faire le point sur le thème, sur le programme d'activités, pour ajuster les activités en fonctions des changements de dernière minute. Cette évaluation sert à réguler et corriger les dysfonctionnements liés à l'organisation, de transmettre les dernières informations. L'équipe de direction en profite pour faire le point avec les animateurs stagiaires BAFA, en priorité, et les autres animateurs qui en expriment le besoin.

A chaque fin de chaque thème, l'équipe fera un bilan général de la période par le biais de la fiche « évaluation ».

Evaluation générale

Pour cette année, les thèmes mis en place sur les vacances scolaires ont plutôt bien fonctionné avec les enfants et le retour des familles est positif. Les vacances d'hiver sur le thème « Les Schtroumpfs » ont été compliqués pour l'équipe d'animation car le programme d'activité a été difficile à élaborer. Certains enfants se positionnent toujours sur les jeux car les activités manuelles ne les intéressent pas. Il est donc important de mettre en place jeux et activités afin de pouvoir proposer des choses qui conviennent à tout le monde.

3/ Fonctionnement de l'accueil de loisirs

3/ 1 - Horaires et inscriptions

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h30. La limite des places disponibles est établie en respectant la réglementation de la SDJES et du médecin PMI.

Les conditions d'accueil se font de la manière suivante :

- Pour les mercredis : participation à la demi-journée avec ou sans repas ou à la journée avec inscription préalable.

Les plaquettes sont distribuées par le biais des écoles et du site internet : www.clsh.varennes.sitew.com. Les fiches et les dossiers d'inscriptions sont à remettre au SIVOM ou à l'accueil de loisirs.

3/ 2 - Accueil

L'accueil se fait de 7h30 à 9h00 et de 17h30 à 18h30, il permet de créer un dialogue avec les familles afin de mieux connaître les enfants et leur environnement. Les enfants peuvent se diriger vers des ateliers tels que dessin, jeux calmes, lecture sous la surveillance des animateurs.

Le Matin

Il permet de rassurer les enfants qui viennent pour la 1^{ère} fois. Il faut les aider à la séparation (s'occuper individuellement de l'enfant en cas de difficulté).

Le soir

Ce temps doit être un temps de jeux avec les enfants mais aussi d'échange avec les familles. Nous faisons un bilan de la journée et signalons les divers soucis que nous avons pu rencontrer avec l'enfant (bobo, fatigue, discipline). Il est important de veiller au départ (autorisations de prise en charge pour chaque enfant) aussi aucun enfant n'est autorisé à partir seul.

3/ 3 - Repas

Pendant les repas nous nous attachons à ce que les enfants :

- Mangent dans le calme et proprement
- Goutent à tout même en petites quantités
- Soient sensibilisés à l'équilibre alimentaire
- Apprennent à utiliser les couverts et à manger seuls (autonomie)
- Acquièrent des notions d'hygiène (lavage des mains)
- Participent à la vie en collectivité (mise de la table, débarrassage)

3/ 4 - Temps libre

Les enfants peuvent pendant ces temps jouer à l'extérieur. Ils nous permettent de reprendre un bouffé de vitalité avant les reprises des activités. Ils peuvent jouer librement sous la surveillance des animateurs. Nous utilisons aussi ce moment pour faire le bilan de la journée enfants, animateurs et activités. Nous en profitons pour connaître leurs envies ou leurs besoins. Les animateurs peuvent prendre un moment pour eux sur ces temps mais individuellement de façon à pouvoir assurer correctement la surveillance de la cour.

3/ 5 – Sieste

La sieste est proposée à tous les enfants de moins de 6 ans. Elle doit se dérouler dans le calme (respect) et dans des locaux adaptés. Les enfants de plus de 6 ans peuvent aussi profiter de la sieste s'ils le souhaitent (certains étant levés tôt).

3/ 6 – Activités

Parce que jouer est pour l'enfant **un besoin fondamental**, la conception de nos activités est envisagée sous la notion de « jouer » sous différents aspects :

-Laisser jouer : L'animateur n'intervient pas dans le jeu des enfants, mais il reste présent et disponible. Il laisse ainsi les enfants choisir et organiser leur activité

-Faire jouer : L'animateur est le meneur de jeu, l'arbitre ou le démonstrateur... Cette attitude lui permet de faire découvrir des jeux à règles complexes, de réguler les relations par son arbitrage, de réunir un groupe autour d'une activité commune.

-Donner à jouer : L'animateur aménage un espace, rassemble du matériel, propose des situations de jeu.

-Jouer avec : L'animateur est alors un participant comme les autres, partenaire ou adversaire. Son rôle dans le jeu évoluera selon les règles communes.

Il est à noter que dans tout projet d'animation, l'animateur est le moteur de l'activité.

Les activités et jeux seront étudiées en fonction des thèmes et du projet pédagogique et peuvent être répertoriées de la manière suivante :

- le jeu sous plusieurs déclinaisons : jeux sportifs, jeux extérieurs, jeux de société, grands jeux, jeux de construction, ...
- les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, corporelles
- les activités autour de la nature
- les activités physiques et sportives
- les activités scientifiques
- les activités multimédia
- les sorties : piscine, bowling, cinéma, spectacle, ...

Lorsque l'activité est terminée avant l'heure l'animateur chargé du groupe doit mettre en place un jeu, une chanson, une lecture ou utiliser ce temps pour le rangement. Afin de ne pas déranger les autres groupes, ils ne peuvent être en temps libre.

3/ 7 – Rangement et matériel

En fin de journée, les animateurs doivent faire le tour du centre afin de récupérer tout le matériel oublié (ballons, casquette...). Les locaux doivent être remis en ordre et nettoyés tous les soirs (nettoyage des tables et locaux, rangement des armoires, des jeux et des travaux des enfants...)

Du matériel pédagogique est à disposition. En fonction des projets, il est possible de le compléter. Le matériel dangereux doit être rangé en hauteur dans l'armoire et une attention particulière doit être portée lors de son utilisation pendant les activités.

4/ Santé et hygiène

4/ 1 – Les fiches sanitaires

Elles doivent être remplies consciencieusement par les familles de façon à permettre à la structure d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions. Le directeur et les animateurs doivent contrôler les fiches sanitaires et prendre en compte la fiche contre-indications affichée à l'infirmerie et en cuisine. Un classeur reste à disposition au bureau de la direction.

4/ 2 – La pharmacie

La directrice et l'assistant sanitaire, nommé(e) à cet effet, titulaire du PSC1, est responsable de la pharmacie : approvisionnement, tenue des médicaments à administrer (sous certificat médical), rangement, vigilance sur la tenue du cahier d'infirmerie...

Les médicaments peuvent être donnés aux enfants sur présentation de l'ordonnance au nom de l'enfant (les médicaments doivent être dans leur emballage avec la notice).

La pharmacie se trouve dans la cuisine avec celle de l'école, ainsi que le cahier d'infirmier sur lequel doit être noté tous les soins donnés aux enfants sur le centre ou en sortie (date, nom de l'enfant, type de problème, soin apporté, nom du soignant).

En sortie, chaque animateur sera responsable de sa pharmacie (pochette hermétique munie d'un carnet et du matériel nécessaire aux 1^{ers} soins). Il est essentiel de penser à sa mise à jour quotidienne.

Se laver les mains reste un geste important avant et après l'administration de soins.

4/ 3 – Hygiène

Avant et après les repas (déjeuner et goûter), un temps toilette et lavage des mains est organisé.

Les enfants de 3/4ans peuvent d'être aidés à se débarbouiller après le repas.

5/ Sécurité

5/ 1 - Dans les locaux

Seule la porte de l'armoire où sont situés les jeux des enfants pourra rester ouverte, les autres qui contiennent du matériel devront être fermées.

Les couloirs étant glissant lorsque les enfants sont en chaussettes, les déplacements doivent se faire en marchant.

Les enfants ne doivent pas aller dans la cuisine sans autorisation.

En cas d'incendie, il faut respecter les consignes d'évacuation des locaux situées dans l'entrée du bâtiment et alerter grâce aux boîtiers rouges prévus à cet effet.

Les enfants doivent être au plus vite dehors et l'assistant sanitaire ou le directeur sera chargé de faire l'appel. Dans tous les cas les secours et le directeur doivent être prévenus.

Aussi depuis sept 2014, les portes ont été équipées de système anti-panique pour évacuer plus rapidement.

5/ 2 - A l'extérieur

Les enfants ne doivent en aucun cas se mettre debout ou couché sur le muret, ils pourront seulement s'y assoir.

Les murs d'escalades sont accessibles pour tous. Les enfants ne doivent pas avoir les yeux qui dépassent la ligne rouge pour le plus haut et doivent redescendre sans sauter.

Les vélos et trottinettes sont prioritairement accessibles aux enfants de moins de six ans.

Tous les utilisateurs doivent avoir une conduite prudente vis-à-vis d'eux et des autres.

Les tricycles ne sont pas des trottinettes, les enfants doivent pédaler pour les faire avancer. Il leur est interdit de se pousser sur les vélos et de courir avec les charrettes.

Les enfants ne doivent pas circuler sur la rampe réservée aux handicapés.

L'utilisation des roues et pneus est autorisé seulement sur la pelouse et les enfants ne devront pas monter seul en équilibre dessus.

Pour des raisons d'hygiène le bac à sable est interdit.

Les animateurs veillent à ce qu'il soit clos, aucun enfant ne doit pouvoir sortir seul.

5/ 3 - En sortie

Le directeur doit être informé de tous les déplacements et de leurs circuits. Les animateurs doivent veiller à partir avec une trousse de secours complète et un téléphone portable. Aussi les animateurs doivent porter un gilet jaune afin que le groupe soit mieux vu.

L'animateur responsable du déplacement doit prévenir le directeur de tout changement de circuit. En cas d'accident, il se charge de prévenir les secours et contact ensuite le directeur.

6/ Le rôle de l'équipe d'animation

6/ 1 – La direction doit :

- Garantir le respect du projet éducatif de la structure, du présent projet pédagogique, ainsi que les fiches thèmes
- Assurer la sécurité physique et morale de l'ensemble des acteurs de l'accueil de loisirs
- Assurer des fonctions administratives, logistiques et relationnelles du Centre.
- Permettre aux animateurs d'avoir un suivi régulier de leurs méthodes d'animation.
- S'informer des nouvelles réglementations.
- Assurer la communication au sein de l'équipe par des réunions et des entretiens individuels si nécessaires.
- Faire le lien entre parents, partenaires, équipe d'animation, les membres du SIVOM.

6/ 2 – Les animateurs doivent :

- Prendre en compte qu'un temps de loisirs est indissociable d'un temps de plaisir
- Considérer que seuls les enfants sont en vacances
- Considérer l'enfant comme un individu à part entière (capable et responsable)
- Instaurer un dialogue avec les parents et instaurer un climat de confiance
- Veiller à la sécurité physique et morale des enfants
- Faire respecter les règles du centre
- Avoir une conduite responsable (pas de drogue ni d'alcool)
- Faire preuve d'initiatives et de bon sens
- Mettre en vie le projet pédagogique
- Organiser l'utilisation et le rangement du matériel
- Participer à l'entretien des locaux

- Etre vigilant pendant les temps libres
- Ne pas hésiter à encourager, à valoriser un enfant
- Ne pas faire de différences entre les enfants
- Avertir le directeur et les secours en cas d'accident
- Etre respectueux des personnes, des locaux, des horaires, du matériel..., soucieux de la réglementation en vigueur et sérieux (ponctualité, tenue vestimentaire adaptée...).

Les téléphones portables sont interdits, ils devront rester dans le sac. Exceptionnellement, ils pourront, en cas d'urgence ou de sortie, être utilisés après demande auprès du directeur.

Chaque animateur tient un rôle fondamental dans l'éducation des enfants au sein du centre de loisirs. Le centre de loisirs ne doit pas être un mode de garde.

Je demande aux animateurs de prendre en compte le projet pédagogique pour élaborer leur projet d'animation.

7/ Journée type

Le centre de loisirs accueille les enfants à la journée ou à la demi – journée

7 h 30 – 9 h 00	Accueil Temps libre	Accueil échelonné Activités au choix
9 h 00 – 11 h 30	Activités	Manuelles Jeux
11 h 45 – 13 h 30	Départ Repas	Départ échelonné
13 h 30 – 14 h 30	Sieste Temps calme	Jeux extérieurs Dessins
14 h 30 – 16 h 30	Activités intérieures ou extérieures	Manuelles Jeux
16 h 30 – 17 h 00	Goûter	Temps collectif
17 h 00 – 18 h 30	Temps libre Départ échelonné	Temps d'échange avec les familles Bilan de la journée

8/ Tarifs ALSH périscolaire

TARIFS ALSH PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

QF	SIVOM et communes engagées		Communes non engagées	
	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
< 200	2	6.6	2,5	8
201 à 600	3	9,5	3,5	11,5
601 à 900	4,5	13,5	5	16,5
901 à 1200	6	18	7,5	20
>1201	7	20	9	22

Supplément repas : 4 € pour les enfants venant la demi-journée + repas

2.5€ pour les enfants apportant leur panier repas

Et supplément sortie : 7€, 10€ ou 12€

9/ Conclusion

Notre travail est centré sur les enfants. C'est pour eux que nous sommes là, et notre mission est de pouvoir assurer leur bien-être.

La motivation et l'investissement de l'équipe sont primordiales pour arriver à offrir un environnement sécurisé, sain et riche en activités aux enfants tout en respectant le rythme de chacun.